

B

REGLEMENT BELGE DU SPORT CYCLISTE

(version au 01.01.25)

TITRE XV : CYCLING FOR ALL

Chapitre I : GRAVEL

§ 1 Généralités

Le gravel est considéré comme une discipline estivale, et on s'efforce donc d'éviter tout chevauchement éventuel avec les disciplines hivernales.

La discipline gravel est une forme de cyclisme combinant des éléments du cyclisme sur route et du VTT, se déroulant principalement sur des routes non asphaltées.

Les compétitions gravel peuvent être organisées sur une journée ou sur plusieurs jours. Toute collusion ou aide entre participants (aspiration, ravitaillement, assistance mécanique, etc.) est interdite.

Comportement des participants

Chaque participant doit respecter toutes les dispositions du règlement ainsi que les instructions de la direction de course de l'événement.

Il doit également suivre les consignes de l'organisation et des commissaires/officiels désignés, et accepter les sanctions éventuellement appliquées.

Sans préjudice des règles de comportement, chaque participant s'engage à respecter les valeurs fondamentales que sont le fair-play et le respect, essentielles dans les compétitions gravel.

Guide technique

L'organisateur doit établir un programme pour chaque édition de sa course. Au plus tard trois semaines avant la course, un programme définitif/guide technique doit être fourni, contenant au minimum les éléments suivants :

- Le règlement propre à l'épreuve, contenant :
 - o la mention que l'épreuve est organisée sous les règlements de Belgian Cycling ;
 - o la précision que le barème de sanctions de Belgian Cycling est le seul applicable ;
 - o le cas échéant, les lois antidopage locales en plus de celles de l'UCI ;
- les catégories de participants ;
- les heures d'ouverture du secrétariat ;
- le lieu et l'horaire de confirmation des engagements et de remise des dossards ;
- l'emplacement exact du secrétariat et du local antidopage ;
- les barèmes de prix éventuels pour tous les classements ;
- les délais d'arrivée complets ;
- les modalités de la cérémonie protocolaire ;
- la description du parcours, avec profil (si nécessaire), distances, et le cas échéant les boucles locales ;
- les zones de ravitaillement, d'assistance technique et de déchets ;
- les obstacles sur le parcours (tunnels, points particuliers) ;
- le fléchage détaillé et l'horaire prévisionnel ;
- les lieux exacts de départ et d'arrivée ;
- la liste des hôpitaux contactés pour accueillir d'éventuels blessés ;
- la composition du collège des commissaires ;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du directeur de course, du responsable sécurité et l'identité des autres officiels ;
- l'organigramme du dispositif de sécurité avec les fonctions, identités et coordonnées des responsables de chaque secteur.

§ 2 Parcours

Lors de l'organisation des courses gravel, le Arrêté Royal relatif à la réglementation des courses cyclistes et de toutes les épreuves tout-terrain – 28-06-2019 (modifié régulièrement) doit être respecté. L'organisateur peut choisir parmi trois formats : un circuit fermé, un circuit ouvert ou une course en ligne.

Parcours

- Le parcours doit comporter à plus de 80 % une surface semi-durcie (granulat, gravier, coquilliers) et/ou non asphaltée (terre battue, sable, grave) ; le reste peut être sur chaussée dure (asphalte, béton, pavés, etc.).
- Les voies asphaltées ne peuvent représenter plus de 20 % de la distance totale de la course.
- Le circuit doit être praticable en toutes conditions climatiques.
- Les passages à pied sont à éviter (pas de cyclocross).
- Les sols argileux, zones facilement inondables, prairies ou champs sont à éviter.
- La largeur du parcours doit offrir les conditions nécessaires pour dérouler la course de manière sportive et sécurisée, idéalement au minimum 3 m.
- Les portions en sentier étroit ("singletrack") sont autorisées, mais doivent rester exceptionnelles.
- Aucun passage à niveau ni pont mobile ne peut être inclus.

L'organisateur veille à un balisage clair et peut fournir aux participants un fichier GPX.

Des panneaux d'information doivent être placés à chaque accès ou segment pour avertir promeneurs et visiteurs de la présence d'une compétition.

Obstacles

L'organisateur doit éliminer les obstacles dangereux (descente raide, fils barbelés, virages serrés, poteaux, etc.).

Un délégué technique de la fédération réalise une reconnaissance préalable du parcours. L'organisateur prépare un plan de reconnaissance détaillé, permettant au délégué de dresser un état exhaustif.

Suite à cette reconnaissance, l'organisateur élabore un **plan du parcours** incluant les dangers identifiés et les mesures de sécurité mises en place (signaleurs, protections, etc.). Ce plan est transmis à la fédération au plus tard trois semaines avant l'épreuve

Distances des épreuves

- Les courses couvrent entre 50 km (min.) et 200 km (max.), en fonction de la technicité et du dénivelé.
- Des distances spécifiques peuvent être fixées en fonction des tranches d'âge.
- Une seule distance officielle par catégorie par événement.
- Les hommes et les femmes partent séparément et sont considérés comme des courses distinctes.

Des dérogations peuvent être demandées auprès de Belgian Cycling (via info@belgian-cycling.be).

Des kilomètres indicateurs sont placés tous les 10 km, et tous les 1 km dans les 10 km finaux. Une drapeau rouge est placé à 1 km du finish.

Zone de départ et d'arrivée

- Doit être uniquement sur surface dure ou semi-durcie, conformément à l'Arrêté Royal.
- Une ligne droite de 100 m avant la ligne de finish et 50 m après la ligne de finish est requise.
- Un tapis chronométrique couvre toute la largeur avec un marquage central noir de 4 cm, encadré de bandes blanches de 34 cm.
- Système de chronométrage + photo finish requis, avec au moins deux opérateurs le jour de la course.
- Une tribune couverte située face à la ligne d'arrivée est requise pour les commissaires, avec table (min. 4 chaises) et écran pour les temps/résultats en temps réel.
- Des box de départ doivent être prévus, regroupant les participants par catégorie/âge. La couleur des dossards à l'entrée des box doit être clairement indiquée. L'organisation veille à ce que chaque participant soit dans le bon box.

Points de chronométrage

En plus du point start/finish, sont installés des chronos tous les 25 km et au point le plus éloigné de l'arrivée.

Communication du parcours

Le parcours doit être communiqué aux participants en avance.

Zones technique et de ravitaillement

Des zones techniques et de ravitaillement sont prévues tous les 25 km.

La longueur des zones techniques est définie en concertation avec le délégué technique selon le nombre de participants.

L'assistance technique est autorisée uniquement dans ces zones. Changement de vélo interdit : le participant doit finir avec le cadre utilisé au départ.

Le ravitaillement est autorisé uniquement dans ces zones. Jeter ou recevoir bouteilles ou nourriture hors de ces zones entraîne la disqualification.

Zone de déchets

Une zone de dépôt de déchets, de 50 à 100 m, doit être prévue avant et après chaque zone de ravitaillement. Les participants ne peuvent jeter leur déchets que dans cette zone. Un service de collecte des déchets est assuré par l'organisateur.

§ 3 Sécurité

Pour assurer la sécurité des courses, une inspection du parcours doit être effectuée en amont par un délégué technique désigné par la fédération, au plus tard 8 semaines avant la course. Si nécessaire, une seconde inspection peut être réalisée une semaine avant l'épreuve.

Véhicule d'ouverture – Véhicule de fermeture

- Circuit fermé : l'organisateur doit prévoir un véhicule tout-terrain (« off-road ») de tête.
- Circuit ouvert : l'organisateur doit prévoir un véhicule d'ouverture OFFROAD + un véhicule de clôture (par exemple QUAD, moto) pour suivre la course.
- Course en ligne : l'organisateur doit prévoir un véhicule d'ouverture OFFROAD + un véhicule de clôture (par exemple QUAD, moto) pour suivre la course.

Un délai maximal entre les deux véhicules (par exemple, 60 minutes) est fixé en concertation avec la police et les autorités locales.

Des agents de police et/ou signaleurs doivent être présents aux points critiques (carrefours, zones dangereuses et, le cas échéant, début/fin de segments). Un plan d'intervention du parcours doit être transmis à la fédération au préalable.

Élimination des participants

Lorsque des participants sont dépassés par le véhicule de fermeture, alors qu'ils ont un retard supérieur au maximum autorisé, ils sont considérés hors course et doivent dès lors respecter le Code de la route.

Cela doit être signalé de manière claire, sans ambiguïté possible. Les options suivantes sont possibles :

- Un trait est tracé sur le numéro de dossard du participant et l'heure à laquelle cela se produit est notée.
- Une signalisation très claire (ex. grand panneau sur le véhicule de fermeture) est utilisée pour informer les participants qu'ils sont hors course. Les numéros de dossard des participants dépassés sont enregistrés avec indication de l'heure.
- Les participants dépassés par le véhicule de fermeture et exclus de la course ne peuvent plus figurer dans le classement.

Services d'assistance médicale

Les conditions minimales suivantes doivent être respectées :

- Pour un parcours allant jusqu'à 8 km :
 - o Poste fixe (conforme au KB) + ambulance à l'arrivée.
- Pour un parcours de 8 km à 20 km :
 - o Poste fixe (conforme au KB) + ambulance à l'arrivée
 - o Poste de secours supplémentaire à mi-parcours.
- Pour un parcours de 21 km à 40 km :
 - o Poste fixe + ambulance à l'arrivée
 - o 2 postes de secours supplémentaires répartis sur le parcours
 - o 1 ambulance supplémentaire le long du parcours.
- Pour un parcours de 41 km à 60 km :
 - o Poste fixe + ambulance à l'arrivée
 - o 3 postes de secours supplémentaires répartis sur le parcours
 - o 2 ambulances supplémentaires le long du parcours.

Par tranche de 20 km supplémentaire, un poste de secours additionnel + une ambulance doivent être ajoutés. Si la course est organisée par segments, les conditions ci-dessus doivent également être respectées. Pour celles-ci, ce n'est pas la somme des kilomètres dans les segments qui compte, mais la distance réelle du parcours complet à parcourir.

En plus des services d'assistance mentionnés ci-dessus, il doit y avoir au minimum 1 médecin de course présent. Ce médecin doit avoir suivi une formation BLS et être en possession d'un certificat valide à cet égard.

L'organisation doit établir un plan de communication et d'urgence de sorte que tous les postes de secours et les services d'assistance puissent communiquer entre eux. De plus, un numéro d'urgence doit être mis en place où le personnel ou les participants peuvent se rendre.

Le plan de sécurité (plan de communication et d'urgence, emplacement des postes fixes et des services d'assistance, ...) de l'organisation doit être envoyé à l'avance à Belgian Cycling.

§ 4 Participation et catégories d'âge

Catégories

Lors d'un Championnat de Belgique, des courses sont organisées à partir de la catégorie U17. Pour les autres courses au calendrier national et international, le règlement UCI est appliqué et les courses sont ouvertes aux participants à partir de 19 ans.

Les participants sans licence qui souhaitent participer à la partie compétitive doivent payer une assurance journalière. Sans licence de compétition valide et/ou assurance journalière, ils ne peuvent pas participer à la partie compétitive.

Inscriptions

Les inscriptions sont closes à J-3 sans possibilité de s'inscrire sur place. Les inscriptions sont contrôlées à l'avance par Belgian Cycling, de sorte qu'aucun contrôle de licence local n'est plus nécessaire.

Après ce contrôle de licence, les dossards sont attribués, de sorte que chacun soit classé dans la bonne catégorie.

Les inscriptions peuvent être revendues jusqu'à la clôture des inscriptions. Dès que celles-ci sont fermées, les inscriptions revendues ne sont plus possibles.

Le retrait des dossards peut se faire jusqu'à 60 minutes avant le départ de la course. Ensuite, l'organisation met à la disposition des commissaires une liste imprimée des participants effectivement présents.

Cette liste est établie par catégorie d'âge et par sexe.

§5 Déroulement de la course

Format de compétition – départ en masse

Ce sont des événements de masse compétitifs avec un départ en masse (ou par vagues avec intervalles entre les groupes de départ), entièrement chronométrés pour tous les participants et résultats ventilés par tranche d'âge et sexe. Un départ neutralisé où le peloton roule d'abord derrière la voiture n'est pas autorisé.

Un classement est établi uniquement sur la base du chronométrage pour les participants prenant part à la partie compétitive. Les participants sans licence valide ou assurance journalière ne peuvent pas participer à la partie compétitive.

Les participants sont positionnés dans différentes box en fonction du nombre de participants. Les coureurs peuvent se diriger par box vers la ligne de départ, où le départ a lieu à l'heure prédéterminée.

Le départ en masse lors du Championnat de Belgique est organisé en vagues avec des intervalles entre les tranches d'âge. Ces vagues de départ comprennent un maximum de 200 participants.

- Si plus de 200 participants se trouvent dans une tranche d'âge et donc dans la même vague de départ, les licenciés et non-licenciés sont séparés. Il doit y avoir un intervalle d'au moins 15 secondes entre eux.
- Si moins de 200 participants se trouvent dans une tranche d'âge et donc dans la même vague, les licenciés et non-licenciés peuvent partir ensemble.

Segments chronométrés

Pour ce format, le départ est individuel.

Dans le format de compétition avec segments chronométrés, les résultats sont déterminés en fonction du temps total réalisé sur les segments chronométrés (bandes de gravel).

Les segments de compétition chronométrés sont clairement indiqués (au préalable, à l'entrée et à la sortie) et les signalisations nécessaires ainsi que des signaleurs sont mis en place pour maintenir ces portions fermées à la circulation.

Dossards et plaques sur guidon

L'utilisation de transpondeurs, plaques de guidon et dossards est obligatoire pour tous les participants dans les tranches d'âge.

Ces numéros doivent être attribués par catégorie d'âge et par sexe. Pour chaque catégorie d'âge, on fait une distinction par centaines ou cinquante pour une catégorie donnée. Les différentes catégories d'âge doivent également être clairement différenciées par l'utilisation de couleurs ou de combinaisons de couleurs différentes.

Pour les participants à la partie compétitive, il doit être utilisé au minimum des transpondeurs "actifs". L'organisation peut exiger une caution pour la location de ce transpondeur et facturer un montant en cas de non-restitution.

Vélo

Selon l'article 15.3.005 de l'UCI :

- Tout type de vélo est autorisé. Les vélos à assistance électrique et les VTT ne sont pas autorisés.
- Le guidon peut avoir n'importe quelle forme, mais doit être d'une seule pièce ; les bar ends ou extensions clip-on ne sont pas autorisés (guidons de triathlon et tout autre système d'extension de guidon sont interdits).

Le port d'un casque rigide est obligatoire. Il n'y a aucune restriction sur la largeur des pneus. Dans la discipline gravel, le développement est librement choisi. Aucune limitation de développement n'est fixée.

§6 Barème des sanctions

Infractions liées au déroulement de la course et sanctions

Les infractions relatives aux faits de course, au non-respect des règlements ou des règles de l'événement telle que définie dans le guide technique peuvent entraîner pour un participant une sanction de temps, un avertissement ou une disqualification.

Le barème des sanctions de Belgian Cycling est applicable.

Les sanctions sont déterminées et appliquées par les commissaires/officiels désignés.

§7 Commissaires

Accueil des commissaires

Le jour de la course :

- Course avec départ avant 12 h 00 : un petit déjeuner + un lunch package doivent être prévus.
- Course avec départ à partir de 12 h 00 : un repas léger ou des sandwiches doivent être prévus.
- Aucun boisson alcoolisée ne doit être mise à disposition avant et pendant la course.
- Un parking suffisamment grand doit être prévu à proximité du local pour le retrait des dossards ou le local pour l'établissement du classement.
- Un local non accessible au public doit être prévu pour le retrait des dossards / l'établissement du classement.
- Un local séparé doit être prévu pour le briefing, accessible uniquement à l'organisation, aux commissaires, aux services médicaux et à la police.
- Si le départ et l'arrivée ne sont pas au même endroit : l'organisation est responsable du transport commun des commissaires avant et/ou après la course. À convenir avec le collègue des commissaires.

Logement des commissaires

Course avec départ avant 12 h 00 :

- Une nuitée en chambre individuelle en demi-pension doit être prévue.